Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1986-1987)

Heft: 17: Elections au parlement jurassien

Artikel: Le point sur la Permanence

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-350102

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le point sur la Permanence

Permettre aux femmes jurassiennes de venir au BCF, sans rendez-vous, pour se renseigner, se documenter, en dehors des heures de travail : tel était le but de l'ouverture d'une Permanence hebdomadaire en mai 1981.

Aujourd'hui, l'objectif reste, mais force est de constater que cette possibilité est très peu utilisée.

Après réflexion, la commission du BCF chargée d'assumer cette permanence, estima qu'il fallait poursuivre la tentative en modifiant le jour de Permanence. C'est ainsi que depuis juillet 1985, elle est fixée au jeudi de 16 à 19 heures.

Le personnel du BCF assume la tranche de 16 à 17.30 heures et les membres de la commission, par rotation, de 17.30 à 19 heures.

On peut avancer trois raisons pour lesquelles la Permanence est peu utilisée :

1) La Permanence étant ouverte uniquement à Delémont, les femmes habitant en dehors du chef-lieu et dans les districts de Porrentruy et des Franches-Montagnes ne veulent pas risquer de venir au BCF sans rendez-vous.

2) Pour bien des usagères, il semble que venir à la Permanence n'assure pas l'anonymat. Elles craignent d'y croiser une connaissance.

3) Souvent les femmes qui ont un problème souhaitent l'aborder dès qu'elles ont pris la décision d'en parler. Elles n'attendent donc pas le jour de la Permanence. Elles téléphoneront au BCF et rendez-vous sera pris.

Mais si la Permanence est peu fréquentée, le BCF reçoit beaucoup de femmes sur rendez-vous.

En octobre 1983, nous faisions le point de la Permanence depuis son ouverture jusqu'à cette date, dans Inform'elles no 6.

Ci-dessous, nous vous présentons les statistiques pour les années 1984 et 1985, établies ainsi :

- quelles personnes ont eu recours au BCF pour des problèmes personnels;
- pour quels genres de problèmes.

Description des personnes

Pour ces deux années, nous totalisons 133 demandes nécessitant une étude approfondie.

Ces demandes nous sont parvenues de la manière suivante :

- par téléphone	54 %
- lors d'un rendez-vous	35 %
- durant la Permanence	6 %
- par lettre	5 %

Les demandes comptées ci-dessus, qui nous parviennent par téléphone, font l'objet de recherches nécessitant donc un nouveau contact - par téléphone, par écrit ou sur rendez-vous - pour transmettre la réponse.

Provenance des personnes faisant appel au BCF :

- district de Delémont	58 %
- district de Porrentruy	19 %
- district des Franches-Montagnes	9 %
- autres cantons	9 %
- étranger	1 %
- sans indication	4 %

Situation familiale

- mariées	41 %
- célibataires	23 %
- séparées ou divorcées	22 %
- veuves	2 %
- sans indication	12 %

Formation professionnelle

- secrétaires	14 %
- étudiantes	10 %
- enseignantes	7 %
- para-médicales	7 %
- hôtellerie	6 %
- vendeuses	4 %
- diverses	4 %

- sans formation 18 %
- sans indication 30 %

Emploi :

- avec emploi 42 %
- sans emploi 33 %
- sans indication 25 %

Description des problèmes

Les problèmes soumis au BCF peuvent être rangés dans les cinq domaines suivants : travail, mariage-divorce, formation, famille, divers.

Travail : 47 demandes = 35 %

Recherche de travail, chômage (14), congé maternité (15), assurance chômage, AI, AVS (9), conditions de travail, salaire (7), permis (2).

Mariage-divorce : 33 demandes = 25 %

Procédure de divorce (11), pension alimentaire (3), droit de visite, de garde (7), problèmes conjugaux, femmes battues (7), concubinage (5).

Famille : 14 demandes = 10,5 %

Gardiennage d'enfants (10), allocations familiales (1), travail ménager (3).

Formation : 13 demandes = 10 %

Possibilités de formation, réinsertion professionnelle (9). demandes de bourse (4).

Divers : 26 demandes = 19,5 %

Demandes de documentation (11), aide morale et financière (8), logement (2), viol (1), impôts (1), caisse maladie (1).

Pour régler certaines demandes, il est nécessaire parfois de voir plusieurs fois une personne.

On peut donc dire que la "cliente-type" du BCF s'adresse à lui d'abord par téléphone, vient du district de Delémont, est mariée, sans formation (bien que 30 % ne donne pas d'indication à ce sujet !), a un emploi et s'adresse au BCF pour des raisons professionnelles.

Par rapport aux statistiques calculées en 1983, celles d'aujourd'hui indiquent

Tous les jeudis de 16 à 19 heures

dessin Marie Friedli

notamment, les changements suivants : en 1983, les problèmes soumis au BCF concernaient en premier lieu le domaine "mariage-divorce", alors qu'aujourd'hui ils touchent au domaine du "travail".

En ce qui concerne l'emploi, alors que la "cliente-type" du BCF en 1983 était sans emploi, en 1986, la majorité des femmes qui s'adressent à nous ont un emploi... bien que, si on ajoute les 25 % "sans indication" aux "sans emploi", celles-ci deviennent majoritaires. Il faut ajouter les commentaires suivants par rapport à nos statistiques et analyses :

- en 1985, les demandes de documentation n'ont plus été prises en compte dans les statistiques;
- les demandes de renseignements téléphoniques auxquelles il est possible de répondre immédiatement ne sont pas répertoriées;
- lorsqu'une personne vient à plusieurs reprises pour des problèmes différents, ces derniers ne sont pas pris dans la statistique, car ils ne font pas l'objet d'un nouveau dossier;
- le nombre élevé de "sans indication" dans les différentes rubriques provient d'une volonté de discrétion de la part du BCF. En effet, seules les questions nécessaires au règlement du problème sont posées aux usagères de la Permanence.

C'est donc avec extrêmement de prudence qu'il faut considérer ces statistiques.